

Position de SAVOIRSOCIAL concernant la loi sur la formation continue

Intérêt de la branche du social à une loi efficace et permettant un encouragement de la formation continue

Pour la branche du social, la formation continue à des fins professionnelles est importante à plusieurs égards. En prenant en considération les besoins quantitatifs et qualitatifs de personnel qualifié et également partiellement la continuation du nécessaire processus de professionnalisation dans le domaine du social, il est indispensable pour les personnes travaillant dans la branche, si elles veulent effectuer leur travail de manière satisfaisante, qu'elles mettent à jour et élargissent leurs connaissances et leurs compétences de manière continue.

La formation continue à des fins professionnelles joue également un grand rôle pour le domaine social en raison de la structure du personnel particulière dans cette branche. Dans la branche du social, on constate qu'un nombre relativement important de personnes travaillent à temps partiel, pour des salaires comparativement bas, qu'il y a proportionnellement beaucoup de femmes et de personnes qui ne bénéficient pas d'une formation professionnelle initiale du domaine social¹.

Formation continue pour tous

Une loi efficace et permettant un encouragement de la formation continue se justifie également si l'on pense à une (grande) partie de la clientèle du domaine social. Dans un contexte d'inégalité sociale grandissante et de situations problématiques qui gagnent en acuité, les personnes concernées doivent pouvoir accéder à temps et à des conditions financières acceptables à des formations continues, afin de pouvoir s'en sortir (de manière autonome) dans la vie de tous les jours.

Coordination et cohérence

La loi sur la formation continue garantira, grâce à une utilisation efficace de moyens, la cohérence entre les diverses lois spécifiques et définira les nécessaires principes, critères, procédures et instruments. Elle réglera quels domaines de formation continue doivent continuer à être réglés dans les lois spécifiques et quels domaines seront réglés dans la loi sur la formation continue elle-même. Dans ces conditions, la loi sur la formation continue est davantage qu'une loi-cadre. L'objectif de ce texte de loi est une politique de la formation continue cohérente et visant l'encouragement de la formation continue.

La formation professionnelle (formation initiale et formation professionnelle supérieure) restera régie comme précédemment dans la

¹ En ce qui concerne le groupe de personnes qui ne dispose ni d'une formation professionnelle initiale ni d'une formation supérieure dans le domaine social, il faut bien mettre en évidence le fait que la formation continue à des fins professionnelles ne peut en aucun cas être un substitut à la formation professionnelle initiale ou à une formation professionnelle supérieure.

législation relative à la formation professionnelle. Celle-ci sera complétée par des règles claires qui permettront le financement des examens professionnels, examens professionnels supérieurs et filières ES (ainsi que des cours préparant à ces examens).

Transparence et qualité

La loi sur la formation continue définira de quelle manière la transparence et la qualité peuvent être garanties et augmentées dans le domaine de la formation continue, et quel rôle les différents partenaires peuvent jouer à ce sujet (Confédération, Cantons, Organisations du monde du travail et prestataires). De manière analogue à ce qui se fait pour la répartition des tâches dans le domaine de la formation professionnelle, les Organisations du monde du travail doivent accomplir un travail déterminant en ce qui concerne la définition du contenu des offres de formation continue à des fins professionnelles (dans le cas des formations subventionnées par la Confédération et/ou les Cantons).

Pour garantir la qualité des offres de formation continue, il faut dans toute la mesure du possible recourir à des offres de certification existantes et des outils existants en ce domaine.

Décloisonnement

La loi sur la formation continue réglera comment les connaissances acquises dans le cadre de formations non-formelles (formation continue générale ou à des fins professionnelles) peuvent être imputées dans le système de formation professionnelle formelle.

Egalité des chances

La loi sur la formation continue permettra un accès à la formation continue en particulier pour les personnes (et groupes de personnes) qui n'ont aujourd'hui pas accès à la formation continue ou difficilement. En règle générale, il s'agit de personnes ayant un niveau de formation bas et/ou une faible intégration au marché du travail.

A cet effet, il faut qu'il y ait une mise en place de systèmes d'incitation efficaces (p.ex. allègements fiscaux pour entreprises et individus, allocations d'initiation au travail, systèmes de fonds) et de systèmes de financement tenant compte de l'offre et de la demande.

Autres mesures d'encouragement

La loi sur la formation continue inclura d'autres mesures d'encouragement. Parmi celles-ci, il y aura en particulier des contributions en faveur de mesures favorisant les compétences de base, en faveur de mesures d'encouragement à la formation continue dans les diverses régions (linguistiques) défavorisées, en faveur de projets pour le développement des offres de formation continue et en faveur de la recherche pour générer des éléments utiles au pilotage.